ANNEXE 1 : PV de l'AGO du 27 juin 2020

Procès-verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire
du 27 juin 2020

1. Préambule

Compte-tenu de la pandémie liée au COVID-19 et de la situation sanitaire associée, l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) qui devait se tenir le 11 avril 2020 a été décalée à la date du 27 juin 2020.

Dans ce cadre, et afin de ne pas exposer inutilement les participants à l'AGO, le comité directeur à décider de réaliser cette dernière en distanciel.

Par ailleurs, les nouveaux statuts et le règlement intérieur de la fédération ont été adoptés le 05 avril 2020.

2. Présence

Il est procédé au pointage des licences.

Total des licences ayant droits de vote : 11.120
Sur ces 11.120 voix, 5367 ont participé aux votes soit une participation de 48 %

Le quorum de 1/3 est atteint l'Assemblé Générale Ordinaire peut commencer, il est 09 h 30.

3. Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Introduction du président de la FFForce,
- approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2019,
- rapport moral du Président,
- rapport d'activité du Secrétaire Général,
- rapport financier de l'exercice 2019 par le Trésorier,
- présentation du budget prévisionnel 2020 par le Trésorier,
- intervention du cadre technique en charge de la Direction Technique National,
- questions au Président de la Commission Sportive Nationale de Force Athlétique,
- questions au Président de la Commission Sportive Nationale de Kettlebell,
- questions au Président de la Commission Sportive Nationale de Culturisme et Culture Physique,
- questions au Président de la Commission Sportive Nationale de Bras de Fer sportif,
- réponses aux questions écrites,
- remise de récompenses
- réponse aux questions diverses.

4. Introduction du président de la FFForce

Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des « connectés » pour cette première Assemblée Générale Ordinaire tenue en distanciel. Il précise que l'utilisation de la visioconférence est un outil indispensable pour la vie fédérale et que son utilisation doit se généraliser pour les saisons à venir.

L'AGO se déroulant à une date particulièrement tardive, le président, souhaite, faire une brève introduction ou sera notamment abordé, les conditions dans lesquelles va se tenir cette AGO, la participation des équipes de France aux compétitions internationales et enfin préciser quel a été le mode de fonctionnement de la fédération pendant cette période de confinement.

Il commence par préciser les conditions d'utilisation de la Visio afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté lors des votes et que chacun puisse s'exprimer lors des phases de questions aux élus ou au DTN.

Il poursuit en expliquant la démarche et les conditions qui ont conduit aux décisions prises sur le report, les annulations ou la non-participation aux compétitions nationales et internationales des équipes de France.

Enfin, il resitue les conditions de fonctionnement de la fédération pendant le confinement et la continuité de son action, notamment en ayant un recours massif à la visioconférence. Ainsi, l'action fédérale, bien que ralentie, a continuée et les décisions prises au sein du Bureau Directeur et du Comité directeur l'ont été en toute transparence.

5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2019

Le procès-verbal de l'AGO du 19 avril 2019 a été envoyé à l'ensemble des participants de l'AG en même temps que les convocations (annexe 1).

Le PV est mis au vote qui est à main levée.

Résultat du vote : 0 contre / 0 abstention

Le PV de l'AGO du 19 avril 2019 est approuvé à l'unanimité

6. Rapport moral du Président de la FFForce

Le président Stéphane HATOT débute son rapport moral qui est joint en annexe (2)

Nous passons à l'approbation du rapport moral, le vote est à main levée.

Résultat du vote : 0 contre / 0 abstention

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

7. Rapport d'activité du Secrétaire Général

Le secrétaire général, Daniel LOGELIN, présente le rapport d'activité (Cf. annexe 2).

La répartition est la suivante :

- ✓ le nombre de clubs est de 198, contre 229 l'année dernière. La baisse s'explique par la fermeture de structures ayant moins de 10 licenciés,
- ✓ le nombre des licences est de 11404 contre 10676.

Est ensuite présenté :

- ✓ le nombre de licenciés,
- ✓ la répartition par discipline (nombre et pourcentage),
- ✓ la répartition des licences par activité (loisir, fédérale, individuelle et TPU),
- ✓ le taux de renouvellement,
- ✓ la répartition par sexe,
- ✓ la répartition par âge. Cette dernière montre une hausse globale qui se porte plus particulièrement sur les seniors et les masters, le nombre de Subjuniors et Juniors étant lui en légère baisse. Pour autant, le nombre de compétiteurs dans ces deux catégories est plutôt en hausse. Enfin, le nombre de cadets reste constant. Au final, le nombre de « jeunes » reste constant ce qui assure une base stable pour les années à venir.

Enfin, sont évoqué les différentes commissions statutaires et la nomination de M. Christian Lacroix à la tête de la commission formation.

Aucune question n'est posée, nous passons à l'approbation du rapport d'activité, le vote est à main levée.

Résultat du vote : 0 contre / 0 abstention

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité

8. Rapport financier de l'exercice 2019 par le Trésorier

Le trésorier, Grégory DUFOUR, présente le rapport financier de l'exercice 2019. Ce dernier a été envoyé à l'ensemble des participants de l'AG en même temps que les convocations (Cf. Annexe 4).

De la même façon que les années précédentes les postes ont été conservés pour une meilleure approche analytique.

Le trésorier fait le bilan de l'exercice 2019 en détaillant les six grands thèmes. Même si certaines dépenses sont supérieures à ce qui avait été budgétisé, le bilan fait apparaitre un excédent de 29 k€. Cela démontre que le budget d'austérité voté et la mise en place de mesures de réduction des frais ont porté leurs fruits.

Pour autant, le déficit de l'année précédente (90 k€) n'est pas encore comblé et les mesures d'austérité continueront pour le prochain exercice.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

Aucune question n'est posée, nous passons à l'approbation du rapport financier de l'exercice 2019, le vote est à main levée.

Résultat du vote : 0 contre / 256 abstentions (Club d'Argenton)

Le rapport financier de l'exercice 2019 est approuvé à la majorité

8. Présentation du budget prévisionnel 2020 par le Trésorier

Le trésorier présente le budget prévisionnel de l'exercice 2020. Le projet de budget 2020 a été envoyé à l'ensemble des participants de l'AG en même temps que les convocations (Cf. Annexe 5).

Le trésorier précise qu'une mise à jour a été réalisée suite à la situation actuelle, notamment avec la réduction de certains postes ; suppression des lignes afférentes aux finales annulées, à l'AG de juin qui se tiendra en distanciel ainsi que du poste formation

Les différents postes sont commentés et les évolutions expliquées ce qui conduit à un budget prévisionnel de 481 k€ en adéquation avec les impératifs budgétaires et les contraintes liées à la crise sanitaire.

Nous passons au vote du budget prévisionnel 2020, le vote est à main levée.

Résultat du vote : 0 contre / 256 +15 abstentions (Club d'Argenton+ Mondragon)

Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 est approuvé à la majorité.

9. Intervention du cadre technique en charge de la Direction Technique National

Fabrice Magrin en charge de la Direction Technique National présente son rapport d'activité (Cf. annexe 3).

Dans un premier temps sont présentés les aides de l'état ou les différents postes sont détaillés (CPO, convention d'objectifs et aides personnalisées) ainsi que les différentes actions réalisées.

Sont ensuite évoqués les résultats sportifs des équipes de France chez les Jeunes et Open. Une saison marquée par les très bons résultats obtenus chez les Jeunes mais aussi par l'équipe de France féminine qui pour la première fois dans l'histoire de la force athlétique Française a été sacrée championne d'Europe. Les perspectives à court et moyen terme pour cette « génération » sont excellentes.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

10. Question(s) au président de la CSNFA

Il n'y a pas de question au président de la CSNFA

11. Question(s) au président de la CSNK

Il n'y a pas de question au président de la CSNK

12. Question(s) au président de la CSNCCP

Il n'y a pas de question au président de la CSNCCP

13. Question(s) au président de la CSNBFS

Il n'y a pas de question au président de la CSNBFS

14. Réponse aux questions écrites

Question du club de BODYFORM FRONTIGNAN :
« *Pourquoi reporter le Championnat de France 2019 au 1er novembre et ne pas l'annuler? En effet les salles municipales sont fermées l'été et certaines ne sont pas encore ré-ouvertes avec la Covid. De plus les athlètes internationaux ne pourront pas y participer vu la proximité des deux championnats du Monde, FA début octobre et PL début novembre (à la même période!). Le CNOSF notifie "qu'il n'est pas envisageable que les épreuves sportives à venir ne soient pas marquées du sceau de l'équité la plus totale ».*
De plus la licence 2019-2020 est valable du 1er septembre 2019 au 31 aout 2020, une extension sera-t-elle faite? »

Réponse du Président de la FFForce :
Actuellement, la grande majorité de salles sont réouvertes ce qui permet d'assurer un cycle d'entrainement conforme aux recommandations des spécialistes en charge de l'entrainement, soit 8 semaines. Il n'y a donc aucun problème d'équité entre les potentiels compétiteurs. Pour autant, les athlètes internationaux ne représentant qu'une infime minorité, le respect de l'équité doit ne pas faire du cas particulier des internationaux le cas général…
Concernant la licence de la saison 2019-2020 et comme cela l'a été expliqué et largement diffusé tant au niveau des ligues que des réseaux sociaux, l'assurance liée à la licence 2019-2020 est valable jusqu'à 3 mois après la fin de la saison.
Pour autant, à ce jour le championnat de France OPEN est toujours programmé mais peut être annulé à tout moment en fonction de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.

Il n'y a pas d'autre question écrite, le sujet est clôturé.

15. Récompenses nationales

Le Président procède à l'attribution de la médaille de la fédération dans ses différents échelons :

Médailles de Bronze : *Christian LACROIX, Amélie MIERGER, Allan GRENIER,*
Médaille d'Argent : *Grégory DUFOUR,*
Médaille d'Or : *Prescillia BAVOIL.*

16. Questions diverses

Q1 du club de Mandragon
Noémie Boyer explique que les licences individuelles font de la concurrence aux petites structures et pourraient menacer leur existence.

R1 du Président de la FFForce et du DTN :
Le président rappelle que la licence individuelle répond à un besoin fédéral pour compenser le maillage territorial des clubs qui ne couvre pas suffisamment le territoire mais aussi à la demande d'un public différent qui souhaite appartenir à la fédération sans pour autant adhérer à une structure associative. Charge à ces dernières de se « vendre » et de démontrer la pertinence du modèle associatif et les avantages qu'il apporte à un athlète.
Le DTN complète l'intervention du président en précisant que ce type de licence doit être proposé par une fédération pour permettre à tous de pouvoir adhérer à la fédération quel que soit ses conditions d'entrainement (individuel ou structure privée).

Q2 du club de Mondragon :
Noémie Boyer explique qu'elle manque d'appui technique au sein de sa ligue et qu'elle regrette qu'il n'y ai pas de CTR.

R2 du DTN :
Le DTN précise que depuis deux ans il demande à chaque ligue de créer son Equipe Technique Régionale (ETR). A ce jour, pour la ligue PACA rien ne lui a été transmis. Il appartient donc au club de Mondragon qui dispose de compétence technique reconnues dans le domaine de prendre attache avec son président de ligue pour créer l'ETR.

Il n'y a pas d'autres questions.

La clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire est prononcée à 21h00.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014

17. Liste des annexes

- annexe 1 : procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2019,
- annexe 2 : Rapport moral du président de la Fédération,
- annexe 3 : PPT de présentation de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 27 juin 2020,
- annexe 4 : budget 2019 simplifié,
- annexe 5 : budget prévisionnel 2020,
- annexe 6 : bilan de la commission sportive nationale de Force Athlétique,
- annexe 7 : bilan de la commission sportive nationale de Kettlebell,
- annexe 8 : bilan de la commission formation,
- annexe 9 : compte rendu annuel de la commission des Masters.

Stéphane HATOT
Président de la FFForce

Daniel LOGELIN
Secrétaire général de la FFForce

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FORCE
12 impasse Boutron - 75010 Paris
contact@ffforce.fr
Tél : 01 76 24 88 08
Siret : 812 876 407 00014